## CHAQUE JOUR, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE VOUS ACCOMPAGNE



## UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

## Les grandes dates



## UNE HISTOIRE À POURSUIVRE

## De nombreux personnages illustres ont siégé au conseil général de la Manche



Alexis de Tocqueville Homme politique, historien et écrivain, célèbre pour ses analyses de la Révolution française, de la démocratie américaine et de l'évolution des
démocraties occidentales en général (1849-1851).


Urbain Le Verrier
Astronome et physicien, découvreur de Neptune, il accéda lui aussi à la présidence de l'assemblée départementale de 1852 à 1854 et de 1858 à 1870.

Depuis la Libération, sept présidents se sont succédés à la tête de l'assemblée départementale, précédant l'actuel président Jean Morin:

- Daniel Cuche (1945-1946)
- Henri Cornat (1946-1968)
- Léon Jozeau-Marigné (1968-1988)
- Pierre Aguiton (1988-1998)
- Jean-François Le Grand (1998-2015)
- Philippe Bas (2015-2017)
- Marc Lefèvre (2017-2021)



## LA GOUVERNANCE

## ACTION <br> SOCIALE



Nicole GODARD
Présidente de la commission

Isabelle BOUYER MAUPAS
Egalité Femmes-Hommes et violences intro-familiales
Hedwige COLLETTE
Protection moternelle et infontile, prévention et sonté
Franck ESNOUF
Sécurite civile
Sécurité civile
Jessie ORVAIN
Adoption et protection de Penfance

R
Sylvie GÂTÊ

Brigitte BOISGERAULT
Christèle CASTELEIN
Services ou domicile et évolution des étoblissements sociaux et
médico-sociaux
Hervé DESSEROUER
insertion por le développement local
Maryse LE GOFF
Autonomie, handicop et grond ôge

## APPUI

AUX TERRITOIRES


Alain NAVARRET Président de la commission
Vice-présidente territoires et filières Vice-presidente territoires et filière
locales

Hervé AGNÈS
Filières agricole et équine
Michel de BEAUCOUDREY
Politique controctuelle, oppui oux projets et oménogements
Daniel DENIS
Filières pêche et conchyliculture
André DENOT
Renovotion de Phobitat
Jean-Marie LEBEHOT
Relotions ovec le monde économ
Françoise LEROSSIGNOL
Developpement territorial durable, preservation au bocage et


Adèle HOMMET
Vice-présidente collèges, jeunesse et

NATURE ET INFRASTRUCTURES


Valérie NOUVEL
Présidente de la commission
Vice-présidente transition et
Vice-présidente transition et
adoptation au changement climatique
Lydie BRIONNE
et bilon carbone
Hervé MARIE
Herve MARIE
Eou et biodiversité
Damien PILLON
Foncier et bôttiments déportementoux, rénovation énergétique


Jean-Claude BRAUD
Plan vélo
Yvan TAILLEBOIS
Ports et oéroports

## ATTRACTIVITÉ <br> ET NUMÉRIQUE



Valérie COUPEL-BEAUFILS Action culturelle, sites et musées

Brigitte LÉGER-LEPAYSANT
Sites remarquables et Unesco (Mont Soint-Michel et Totihou)
Martine LEMOINE
Tourisme et démogrophie médicale


Damien FÉREY

Antoine DELAUNAY
Déploiement et réseoux
Marie-Pierre FAUVEL
Lutte contre la frocture numérique
Isabelle FONTAINE
Usoges numériques

AFFAIRES
GÉNÉRALES


Jacky BOUVET
Président de la commission
President du Comité d'audit
Philippe BAS
Relations ovec les territoires
Philippe GOSSELIN
Relations ovec les usogers
Carine GRASSET
Ressourceshumoines


Jacques COQUELIN
financiemmande et juridique pique, sè
© LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE


## LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT



## A APPUI AUX TERRITOIRES



##  <br> NATURE ET INFRASTRUCTURES



## $\Delta$ AtTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE




## © LE PROJET DE LA MANDATURE 2021-2028



## UNE MANCHE

## SOLIDAIRE, OUVERTE ET CONNECTÉE AUX AUTRES

Famille Enfance


Inclusion
Insertion
H


Numérique *8
Culture


UNE MANCHE
RÉSILIENTE, ATTRACTIVE ET CITOYENNE


Jeunesse

Déplacements


## UNE MANCHE

## QUI PRÉPARE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

(1) Anticiper


Structurer
le territoire
Développement (a) local

Habitat Logement


## LA POLITIQUE TERRITORIALE

## CPSE <br> $\underset{\substack{\text { DE POLE } \\ \text { DESRVVCES }}}{ }$

## (\$) LA NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE

at
nouvelé avec les 8 EPCI
nouveau contrat à destination des

5 villes
urbaines

Des modalités techniques plus souples pour une grande autonomie des collectivités dans la définition de leurs besoins

Unobjectif stratégique pour la transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive

## LES THÉMATIQUES DE LA POLITIQUE TERRITORIALE



Équipements et services aux publics

Création, extension ou rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfancejeunesse, maintien de dernier commerce...


Habitat

Valorisation de friches existantes, réhabilitation énergétique de logements locatifs ou d'hébergements touristiques, création/extension/rénovation d'hébergements d'urgence...


Aménagement et mobilité

Aménagement d'espaces publics en cœur de bourg, aménagement d'enclos paroissiaux, création et aménagement de liaisons douces (piétons - vélos)..


Biodiversité

Restauration, aménagement ou valorisation d'espaces naturels, projet d'assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales..


Économie sociale et solidaire

Épicerie sociale et solidaire, tiers-lieux, activité de réemploi des déchets...


Cohésion sociale

Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, projets d'accompagnement à la parentalité, actions de prévention seniors.

## LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INCLUSIVE


$\rightarrow$ Une bonification de 20\% du montant de la subvention attribuée aux projets les plus vertueux (enveloppe supplémentaire permettant de déplafonner les enveloppes des dispositifs)

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE



## Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 8 intercommunalités

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Un contrat bipartite EPCI-Département, distinct de celui de la Région
- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours
- Durée du contrat : 5 ans
- Contractualisation autour du projet de territoire formalisé autour d'axes prioritaires


## Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de $23 M €$ sur la période de contractualisation répartie entre les EPCI, garantissant un maintien des ressources aux territoires (EPCI + ville urbaine)
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 4,6M€ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre $10 \%$ et $40 \%$, défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de $20 \%$ du montant de la subvention


## LE CONTRAT DE PÔLE URBAIN



## Un contrat pour les opérations structurantes portées par les 5 villes urbaines du département

Durée d'intervention et modalités de mise en œuure

- Contractualisation possible à l'échéance du contrat de territoire en cours auquel la ville est rattachée
- Durée du contrat: 5 ans

Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la ville

## Modalités financières

Mobilisation d'une enveloppe globale de 7M€ sur la période de contractualisation répartie entre les 5 villes

- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,4M $€$ afin de bonifier les projets les plus vertueux
- Taux d'intervention du Département entre $10 \%$ et $40 \%$ défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de 20\% du montant de la subvention


## LE CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES



## Un contrat pour les projets portés par 67 communes exerçant un rôle de centralité

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Contractualisation possible à l'échéance des contrats en cours (limitée à un CPS)
- Durée du contrat : 4 ans
- Identification des communes sur la base d'un maillage de services et d'équipements (11 catégories)
- Contractualisation autour des enjeux prioritaires définis par la commune

Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 38,5 M€ répartie par commune éligible à raison de 200€/habitant (population DGF) et comprise entre $300000 €$ minimum et $850000 €$ maximum pour la durée du contrat.
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 6,5M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre $10 \%$ et $40 \%$ défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de $20 \%$ de la subvention.


## LE FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL



## Un contrat à destination des 374 communes non concernées par le contrat

 de pôle urbain ou le contrat de pôle de servicesDurée d'intervention et modalités de mise en œuvre

- Dépôt candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR)
- Durée du dispositif: 2 ans
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau » (objectif : environ 50 dossiers par an)
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative)


## Modalités financières

- Mobilisation d'une enveloppe globale de 23,2 M€ répartie par commune éligible à raison de $100 € /$ habitant (population DGF) et comprise entre $50000 €$ minimum et $100000 €$ maximum pour la durée du dispositif
- Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 3,2M€ afin de bonifier les projets vertueux
- Taux d'intervention du Département entre $10 \%$ et $40 \%$ défini par le maitre d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement et une bonification possible de $20 \%$ du montant de la subvention

